Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260507-DELIB_2026_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN (Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit AVRIL à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire (sauf pour le vote du compte financier unique où Madame VANHOOVE Stéphanie, troisième adjointe, prend la présidence).

Date de la convocation : 16 avril 2026.

Présents : **Mesdames et Messieurs** LUCAS Yannick, VANHOOVE Stéphanie, LAGUETTE Pascal, L'HERMITTE Christelle, HINAULT Alexandre, MOYON Soizick, BONJOUR Jérôme, METAYER Céline, ATTORRESI Vincent et FINET Virginie.

Absents Excusés : Mme DELAUNEY Réjane, Mr BEAUCHESNE Erwan, Mr ROBERT Frédéric, Mme LENORMAND Clarisse, Mme LELANDAIS Soizic.

Procurations : Mr ROBERT Frédéric a donné procuration à Mr LAGUETTE Pascal

Secrétaire de Séance : Mme VANHOOVE Stéphanie

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 02 Avril 2026.

2026-18 : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

COMMUNE :

Vu l'approbation du CFU (Compte Financier Unique) de la commune :

Constatant que le CFU 2025 présente les éléments suivants :

A. Résultat de l'exercice 2025 : **106.576,73 €**
B. Résultats antérieurs reportés **: 563.941,84 €**
C. Résultat à affecter (A+B) **= 670.518,57 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Part affectée à la section de fonctionnement de l'exercice 2026 **(R002)** : **670.518,57 €.**
- Part affectée à la section d'investissement de l'exercice 2026 **(R1068)** : 0**€.**
- L'excédent d'investissement, soit une somme de **407.370,27 €** est inscrit à l'article **R 001** de la section d'investissement recettes.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260507-DELIB_2026_18-DE

LABORATOIRE :

Vu l'approbation du CFU (Compte Financier Unique) Laboratoire

Constatant que le CFU 2025 présente les éléments suivants :

A. Résultat de clôture de l'exercice 2025 en fonctionnement : **19.580.51€**

B. Résultat de clôture de l'exercice 2025 en investissement : **-14.382.13 €**

C. Résultat (A+B) = **5.198.38 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Part affectée à la section de fonctionnement de l'exercice 2026, soit une somme de **5 198.38 €** est inscrit à l'article **R 002**.
- Part affectée à la section d'investissement de l'exercice 2026, soit une somme de **14 382.13 €** est inscrit à l'article **R 1068.**
- Le déficit d'investissement, soit une somme de **14 382,13 € est** inscrit à l'article **D 001** de la section d'investissement en dépenses.

Transmis en préfecture et rendu exécutoire ;
A Calorguen, le 04/05/2026

MAIRIE DE CALORGUEN (Côtes d'Armor)

Le Maire,
M. Yannick LUCAS

La Secrétaire de Séance,
Mme VANHOOVE Stéphanie